

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=RFS&ID\\_NUMPUBLIE=RFS\\_491&ID\\_ARTICLE=RFS\\_491\\_0153](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RFS&ID_NUMPUBLIE=RFS_491&ID_ARTICLE=RFS_491_0153)

---

## Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « race »

par Patrick SIMON

| Ophrys | Revue française de sociologie

2008/1 - Volume 49

ISSN 0035-2969 | ISBN 978-2-7080-1205-9 | pages 153 à 162

---

Pour citer cet article :

— Simon P., Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « race », Revue française de sociologie 2008/1, Volume 49, p. 153-162.

---

Distribution électronique Cairn pour Ophrys.

© Ophrys. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Patrick SIMON

## Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « race »

Il est devenu difficile d'ignorer la saillance de l'ethnicité et de la « race » dans les rapports sociaux et les pratiques institutionnelles. L'actualité quotidienne se charge de faire la chronique de situations et d'expériences où le lexique ethnique ou racial est mobilisé. Face à ce « retour de la race » (Balibar, 2007), il peut être prudent de se réfugier dans une ferme condamnation et de se tenir à l'écart des programmes de recherche sur les expériences du racisme ordinaire. Car l'entreprise de description de la racialisation et de l'ethnisation expose le chercheur à des difficultés nombreuses, dont la principale réside dans l'impossibilité de développer un vocabulaire autonome distinct de celui produit par les stéréotypes et préjugés (Fassin et Fassin, 2006). À trop fréquenter un objet disqualifié, le chercheur risque la contamination. Dans un contexte pas si lointain, Sayad (1991) parlait d'une « sociologie du petit » à propos des travaux consacrés à l'immigration, c'est-à-dire « des objets situés relativement au bas de la hiérarchie sociale des objets d'étude », pointant le processus circulaire qui reporte l'illégitimité de l'objet à ceux qui entendent le traiter.

Les sciences sociales françaises ont un embarras spécifique et ancien à l'égard des catégories faisant référence à l'ethnicité ou à la « race » (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 ; Rea et Tripier, 2003). Cet embarras tire sa source dans une histoire longue qu'il serait hasardeux de résumer ici. Il tient tout autant à un tropisme national et politique (Hargreaves, 1995) qu'à la place particulière réservée à l'immigration ou aux divisions ethniques et raciales dans la tradition sociologique française (Beaud et Noiriel, 1989 ; Bastenier et Dassetto, 1993 ; Schnapper, 1998 ; Vaillant, 2006 ; Reynaud Paligot, 2006). Alors que l'appareillage conceptuel et théorique des *ethnic and racial studies* occupe un espace central dans les sciences sociales aux États-Unis depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, puis en Grande-Bretagne depuis le début des années 1950, pour ne citer que ces pays, il a été ignoré pendant longtemps en France en dépit d'une relative similitude des expériences « multiculturelles » fondées sur une histoire associant esclavage, immigration et colonisation. On peut rapporter les réticences des sciences sociales françaises à l'égard des registres de l'ethnicité et de la « race » au credo républicain de « l'indifférence aux différences » et la volonté de rendre moins

saillantes les disparités culturelles pour unifier la nation (Simon, 2003a ; Amiraux et Simon, 2006).

Comment étudier les conséquences de la racialisation et de l'ethnisation de la vie sociale ? Le débat sur la pertinence et la fécondité de la prise en compte de l'ethnicité et de la « race » dans l'analyse en sciences sociales prend une dimension critique quand il touche à la construction des statistiques. On sait que les catégories statistiques constituent avant tout des conventions qui désignent tout autant des objets de connaissance que des sujets d'actions et de politiques. En ce sens, elles ne prétendent pas refléter une *réalité* objective, mais forment une représentation légitime du monde social, historiquement situé dans les sociétés qui les utilisent et les rendent possibles (Desrosières, 1993). Les statistiques sur « l'immigration » ont été conçues dans le cadre du modèle français d'intégration. Elles répondent à des usages spécifiques de gestion institutionnelle et, plus largement, reproduisent un cadrage politique qu'elles confirment. C'est pourquoi le recensement ne recueille que des informations sur la nationalité et le pays de naissance des individus : le modèle n'entend pas suivre le destin des immigrés d'une génération à l'autre puisque la citoyenneté parachève normativement le processus d'intégration (Simon, 2003b). Par construction, les descendants des immigrés sont restés invisibles à l'investigation quantitative alors qu'ils apparaissent comme des acteurs de premier plan de la chronique sociale.

Si les statistiques constituent le reflet d'une pensée d'État, elles sont également à la source de l'objectivation en sciences sociales et contribuent à organiser le réel pour le rendre intelligible (Héran, 1984). Penser, classer et comprendre, tout autant qu'administrer, les statistiques ont envahi de nombreux domaines du débat public et ne sont plus l'espace réservé de spécialistes et techniciens. Utilisateurs dépendants et souvent passifs des institutions de production des statistiques, les chercheurs en sciences sociales ont ainsi reproduit la préférence pour la nationalité comme critère constitutif de la catégorisation. Les étrangers ont pendant longtemps constitué les principaux sujets des travaux consacrés à l'immigration. Ce choix n'était du reste que rarement explicite, il prenait la forme de l'évidence.

Les changements rapides de paradigmes politiques qui s'effectuent entre la fin des années 1970 et le début des années 2000 – de l'assimilationnisme à la lutte contre les discriminations en passant par l'intégration – ont considérablement modifié les registres de l'action publique. Au cœur de la reconfiguration croisée des problématiques de recherche et des axes des politiques publiques, les statistiques ont été remises en cause. Confidentiel et limité aux cercles de démographes et de statisticiens, le débat sur la révision des catégories statistiques portant sur l'immigration a été porté sur la place publique et s'est transformé à cette occasion en une violente polémique. La « controverse des démographes » qui explose en 1998-1999 (Stavo-Debaugé, 2003 ; Spire et Merllié, 1999) ouvre le cycle des émotions publiques autour des statistiques. Des projets diffus « d'ethnisation des statistiques » dénoncés par voie de presse suscitent tribunes médiatiques et publications académiques. Au terme de ce premier embrasement, le statu quo l'emporte.

Le débat qui reprend depuis 2004 reproduit bien des termes de celui qui s'est tenu en 1998-1999, mais le contexte politique a complètement changé avec la mise sur agenda des discriminations (1). La capacité des statistiques à fournir les informations nécessaires à la description et à l'analyse des discriminations ne concerne plus le seul champ de la recherche et devient un enjeu politique. Alors que la première controverse se focalisait sur l'ethnicité, mettant en balance les catégories d'étranger, d'immigrés et de « d'appartenance ethnique », le répertoire mobilisé à propos des discriminations devient plus explicitement « racial ». Le lexique des discours publics fait volontiers référence aux « minorités visibles », expression canadienne d'importation récente, ou à la couleur de peau. Les premières recommandations de la CNIL sur la « mesure de la diversité des origines dans les entreprises » rendues le 9 juillet 2005 évoquent un « référentiel national de typologies "ethno-raciales" ». Émergence de nouvelles catégories, déplacement des argumentaires, apparition de nouveaux acteurs avec l'entrée en lice de chefs d'entreprise réclamant des outils pour « promouvoir la diversité » et d'une association « représentative des populations noires » – le CRAN – militant activement pour la construction de « statistiques de la diversité » (2) : le débat a largement gagné toutes les sphères de la société.

Dans son texte de cadrage, Georges Felouzis a clairement posé les différents arguments en présence. Aussi, je ne les reprendrai pas et me propose de développer essentiellement deux aspects de la controverse : 1) en quoi des « statistiques ethniques et raciales » pourraient-elles être légitimes, et 2) quelles sont les différentes méthodes utilisées actuellement, avec leurs conséquences du point de vue de leur signification et de leurs usages ?

### ***Reprendre des représentations racisantes ou faire le choix de l'ignorance ?***

À l'occasion du recensement en 2000 aux États-Unis, les questions sur la « race » et l'origine hispanique ont fait l'objet d'un intense débat dans les cercles politiques et académiques (Perlmann et Waters, 2002). L'enjeu n'était pas tant de décider du maintien ou non des catégories raciales, mais plutôt d'envisager les conséquences de la possibilité nouvellement offerte de déclarer plusieurs « races » au lieu de l'exclusivisme qui s'imposait jusqu'ici. Cette innovation a cependant initié une discussion sur la signification des catégories et de leur pertinence, tandis que se profile une remise en question de l'*affirmative action* comme stratégie politique contre les discriminations raciales. Dans ce contexte, l'Association américaine de sociologie (*American Sociological Association*) a pris position, dans une déclaration sans précédent, pour le maintien des classifications raciales dans les statistiques et pour leur

(1) Sur la construction des discriminations comme problème public, voir le dossier de *Sociétés contemporaines* consacré à cette question (2004, 53) et Fassin (2002).

(2) Le CRAN a également fait réalisé par la SOFRES le premier sondage sur les populations noires de France (Antilles comprises) qui a relancé la polémique (31 janvier 2007).

utilisation – critique – dans les analyses en sciences sociales (ASA, 2003). Dans cet avis intitulé sans ambiguïté « *The importance of collecting data and doing social scientific research on race* », l'ASA rappelle que l'invalidation des croyances populaires en l'existence de « races biologiques » passe par l'étude des effets sociaux de la circulation des classements et préjugés raciaux. Selon l'ASA, l'abandon des classifications raciales reviendrait à ne plus saisir l'un des principes essentiels de stratification de la société états-unienne, et par conséquent à perdre l'intelligibilité des mécanismes producteurs d'inégalités massives.

Cette prise de position de l'ASA informe les débats français pour une double raison : 1) d'un point de vue épistémologique, sa valeur n'est pas strictement contingente au contexte états-unien et s'applique à toute activité de connaissance, et 2) l'expérience française présente un certain nombre de similitudes avec les déterminants justifiant la prise en compte de la « race » et de l'ethnicité aux États-Unis. Que ce soit par la pratique de la traite des Noirs et de l'esclavage à grande échelle – hors métropole, certes –, par la domination coloniale ou par l'expérience de l'immigration de masse dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la société française est tout autant structurée par les rapports sociaux ethniques et de « race ». Faut-il alors maintenir ce que je qualifierais volontiers de *choix de l'ignorance* pour défendre une société *colorblind*, au risque de méconnaître et de laisser prospérer un racisme diffus ? Là se situe le dilemme.

Il y a beaucoup de très bons arguments qui militent contre la construction de catégories ethniques et raciales dans la statistique, mais aucun d'entre eux n'affronte de façon convaincante la question de savoir ce qu'il faudrait faire à la place. L'agenda de recherche à développer pour traiter des rapports sociaux ethniques et de « race » sans le recours à la connaissance statistique reste à inventer. Disant cela, je ne néglige absolument pas les recherches qualitatives – nombreuses et de qualité – conduites sur l'intégration ou les discriminations raciales. Je constate simplement que, dans le domaine des rapports sociaux ethniques et de « race », et dans ce domaine spécifiquement, la recherche est amputée d'une partie de ses outils. Au vu de la place grandissante de l'appareillage quantitatif dans les recherches en sciences sociales au niveau international, l'atrophie de la sociologie quantitative de l'immigration, de l'intégration et des discriminations en France pose question. On peut difficilement arguer d'un choix théorique face à cette contingence pratique : sans statistiques, pas d'analyse quantitative...

### ***Une légitimité nouvelle face aux discriminations***

Dans son introduction au dossier de la revue *Population* consacré à « La variable "ethnie" comme catégorie statistique », Leridon situait ainsi l'enjeu : « La question est de savoir s'il est possible, utile et légitime de caractériser les individus (dans les travaux scientifiques) par une appartenance à un groupe défini sur une base raciale ou ethnique. » (Leridon, 1998, p. 537). La légitimité du classement se discute sur le double plan scientifique et politique. Ces

champs ne sont pas étanches et communiquent fortement, nous l'avons vu. Un premier registre de justification réside dans la fonction occupée dans la réalisation du modèle d'intégration sociale. Les différenciations sur des bases ethniques et raciales contredisent en apparence les visées du modèle français, égalitaire et universaliste. Mais leur prise en compte peut concourir à la lutte contre les inégalités et constituer un préalable à la réalisation de l'universalité. La stratégie de mobilisation circonstanciée, et transitoire, des catégories mêmes à l'origine de la rupture d'universalité peut apparaître paradoxale. Elle risque en effet de rendre plus visibles les dynamiques d'ethnicisation qu'elle entend circonvenir. Mais l'option inverse défendue par une certaine tradition du modèle d'intégration, consistant à promouvoir l'universalisme par l'invisibilisation des labels ethniques et raciaux, a démontré ses effets d'occultation des discriminations (Simon et Stavo-Debaugé, 2001).

Sous réserve d'inventaire, il n'existe pas de travaux qui ont cherché explicitement à évaluer les « coûts et bénéfices » de la reprise et de la banalisation des topiques ethniques et raciales. De nombreux travaux ont abordé la question de la responsabilité des chercheurs dans la propagation des stéréotypes forgés par le sens commun ou la réification d'identités labiles par la catégorisation. Plus rares sont les travaux qui soulignent la responsabilité des chercheurs dans l'invisibilité d'une question sociale (3). Noiriel (2006), De Rudder (1997) ou Brubaker (2001) insistent ainsi sur le rôle des catégories analytiques en sciences sociales dans l'institutionnalisation des identités. Ils ne proposent cependant pas d'alternative opérationnelle au dilemme de la catégorisation. Le fait est que les labels ethniques ou raciaux forment des concepts « actifs et quotidiens, employés par les gens ordinaires pour cette tâche importante, parfois même fondamentale, qui consiste à se communiquer le sentiment de leur communauté d'identité et de conscience sociale », comme le relèvent Douglass et Lyman (1976, p. 198), et surtout qu'ils constituent un répertoire servant à classer et organiser les relations sociales. Sans catégories pertinentes et cohérentes avec les problématiques poursuivies, comment analyser les positions et trajectoires dans l'espace social ou les mécanismes par lesquels les inégalités se reproduisent ? Pour mettre en évidence des écarts ou des différentiels avant de leur chercher des explications, il est incontournable de délimiter, même temporairement, des classes d'individus dont les propriétés sociales seront comparées. Cette opération réclame nécessairement de valider des frontières sociales *telles qu'elles apparaissent pertinentes à un moment donné de la structuration de la société*.

### ***Des statistiques au cœur de la subjectivité***

Est-il possible de constituer des « statistiques ethniques » ? À quoi doivent-elles ressembler ? Les mêmes catégories peuvent-elles également servir à analyser l'intégration et à représenter la diversité ? Puisqu'il n'existe

(3) Pour une approche récente qui balaie un large éventail de domaines, voir Beaud, Confraveux et Lingaard (2006).

pas de définition officielle, ou même commune, de l'ethnicité ou de la « race », comment approcher ce qui relève d'une pure subjectivité ? Les questions se multiplient dès qu'il s'agit de passer à l'épreuve pratique de la classification. Elles ne trouvent pas de réponses évidentes.

En dépit des difficultés de conceptualisation, de nombreuses statistiques officielles comportent des données faisant explicitement référence à l'ethnicité et, plus rarement, à la « race » ou à la couleur. Dans une analyse compilant les recensements conduits autour de l'année 2000, Morning relève ainsi que sur 138 pays, pas moins de 87 collectent des données « ethniques » (Morning, 2005). La méthode la plus employée dans les recensements est celle de l'auto-identification. Elle consiste soit à fournir une liste de modalités pré-établie que les répondants sont invités à sélectionner, soit à laisser ouverte la réponse, ce qui suppose que le libellé de la question utilise des termes non équivoques pour les enquêtés. Des séries d'exemples sont parfois ajoutées pour préciser le registre attendu des réponses. L'analyse des recensements dans 42 pays du Conseil de l'Europe (Simon, 2007) montre que 22 collectent des données faisant référence à l'ethnicité (le plus souvent qualifiée de « nationalité » dans les pays d'Europe de l'Est). Sur ces 22 pays, une moitié (11 pays) collecte l'information avec une question ouverte et l'autre moitié procède avec une liste pré-établie de catégories. Les catégories renvoient le plus souvent à des minorités nationales inscrites dans l'histoire tourmentée de la création des États-Nations. Seule la Grande-Bretagne a mis en place une catégorisation ethno-raciale à la suite de migrations post-coloniales (4).

L'expérience de la Grande-Bretagne est du reste au moins autant instructive pour le débat français que le cas états-unien. Alors qu'aucune donnée « ethnique » n'était collectée dans le recensement britannique, une première initiative à la fin des années 1970 suscite un débat passionné entre chercheurs et dans la société civile. Finalement, le gouvernement de Margaret Thatcher, nouvellement élu, décide de retirer l'*ethnic question* du recensement de 1981. Les demandes répétées de la *Commission for Racial Equality*, la visibilité croissante des discriminations et le développement d'un multiculturalisme d'État ont abouti à l'inscription de l'*ethnic question* dans le recensement de 1991. Utilisée à des fins de monitoring des discriminations – entre autres usages –, la nomenclature ethno-raciale est étendue à de nombreux fichiers administratifs. Les critiques se sont faites plus rares et la question, répétée en 2001 (avec l'introduction d'une catégorie mixte), sans remise en cause sérieuse, le sera encore en 2011. La stratégie suivie en Grande-Bretagne pour gérer les séquelles de son histoire coloniale et affronter le défi d'un racisme inscrit dans les structures profondes de la société apparaît singulièrement différente de la méthode française. Il s'agit bien d'une divergence de réponse politique – et scientifique – à une situation comparable (Bleich, 2003).

La méthode de l'auto-identification est indéniablement la plus respectueuse des principes de liberté de choix et la mieux adaptée aux principes

(4) L'Irlande a depuis peu adopté une position similaire, bien que son histoire soit très différente.

d'éthique de la statistique (5). Elle présente cependant plusieurs limites qui ont une incidence non négligeable sur les usages potentiels des données ainsi collectées. Elle est en effet sensible aux variations de déclaration dans le temps et d'une source à l'autre. Des évaluations montrent que le volume de personnes déclarant une origine tend à fluctuer en fonction de sa visibilité médiatique, de sa valorisation ou de sa stigmatisation, de la formulation de la question (présence ou non de la mention de cette origine dans les réponses proposées, ou les exemples fournis, et rang d'apparition dans les exemples) (6). Elle suppose que les catégories proposées soient significatives pour les répondants, c'est-à-dire qu'elles reprennent les labels sociaux et s'ajustent aux identifications de référence. La convergence entre catégories de désignation (attribution) et catégories d'identification (appropriation) repose sur une circulation banalisée des labels ethniques et raciaux dans les sociétés concernées. Pour que les individus soient en mesure de se situer dans des nomenclatures faisant référence à l'origine ethnique ou à la « race », il importe que les dénominations choisies fassent l'objet d'un haut niveau d'acceptation et correspondent à des labels reconnus (7). Il n'existe pas « d'auto-identification » indépendante des cadres collectifs et des modes légitimes de se présenter, dont le formulaire du questionnaire se fait le vecteur.

Les nomenclatures ethniques et « raciales » utilisées dans les recensements se montrent souvent caricaturales. Par construction, elles reproduisent les stéréotypes et incorporent les séquelles des dénominations issues des séquences de colonisation et de racisme institutionnalisé. Pour ces raisons, elles font l'objet d'importantes critiques (8) qui soulignent le rôle stratégique des statistiques officielles pour fixer les identités collectives. Cependant, ces critiques négligent un aspect novateur des catégorisations ethniques et « raciales » dans la période récente. Leur libellé fait explicitement référence au caractère subjectif de la réponse, faisant ainsi droit à une conception constructiviste de la statistique (Petersen, 1997). En ce sens, les catégories « ethniques » dans les statistiques préfigurent une nouvelle génération de déclarations, plus réflexives, informées des travaux sociologiques sur les effets performatifs de la classification, d'une certaine façon pas dupes du caractère artificiel de l'enregistrement de l'identité. Ces catégorisations ne recherchent pas à proprement parler une authenticité de l'ethnique ou du racial, une vérité intime pour l'individu, mais construisent une sorte de précipité de l'identité personnelle confrontée à l'image publique de cette identité.

Les usages de ces catégorisations sont multiples, principalement de deux ordres articulés mais distincts : soutenir des politiques d'égalité et reconnaître la diversité ethnique et « raciale » de la population. Ces usages déterminent

(5) Elle est du reste conseillée par les Nations unies dans ses recommandations pour la future vague de recensements de 2010, ainsi que par les différentes instances internationales chargées des droits de l'homme.

(6) Parmi l'imposante littérature consacrée à la variabilité des déclarations de l'ethnicité ou

de la « race », voir Petersen (1997), Lopez (2003), Simpson et Akinwale (2007).

(7) Sur la question de l'acceptabilité des différents modes de catégorisation de l'origine, voir les résultats de l'enquête effectuée par l'INED dans Simon et Clément (2006a, 2006b).

(8) Voir notamment Kertzer et Arel (2002).



des formes de classification et des modes de collecte relativement différents, dans la mesure où la lutte contre les discriminations repose sur un enregistrement de catégories stéréotypées en nombre limité, alors que la représentation de la diversité tend à s'ajuster à la complexité créée par les brassages dans les sociétés multiculturelles, suscitant une multiplication des modalités proposées.

### *Stratégies alternatives*

L'absence de « statistiques ethniques » n'empêche pas les recherches sur l'intégration ou les discriminations de se développer. Les populations sont tout simplement approchées et décrites d'une manière différente (9). Face aux lacunes de l'information statistique et au cadre restrictif tracé par la loi de protection des données (10), les chercheurs ont développé des stratégies alternatives qui aboutissent de fait à proposer des équivalents plus ou moins détournés aux catégories « ethniques et raciales ». D'une certaine façon, le « choix de l'ignorance » favorise le règne du bricolage et stimule l'inventivité méthodologique. Ces substituts ou *proxys* soulignent, par contraste, les équivoques de l'invisibilité statistique : certaines solutions peuvent se montrer encore plus culturalistes que la catégorisation qu'elles prétendent éviter. Dans bien des cas, elles ne se montrent pas plus fiables.

La principale stratégie développée pour pallier à l'absence de catégories consiste à saisir des informations dont la signification est proche ou équivalente : le nom et/ou le prénom ; le pays de naissance et la nationalité de l'individu, de ses parents, voire de ses grands-parents ; la langue maternelle ou parlée en famille. Prises seules ou en combinaisons, ces variables permettent de construire des catégories qui ne sont en définitive pas très éloignées des « catégories ethniques », à la différence près qu'elles sont reconstituées *a posteriori*. Suivant la consécration de la « seconde génération » – ou contribuant à lui assurer son succès –, le recueil de la nationalité et du pays de naissance des parents tend ainsi à se développer dans plusieurs enquêtes de la statistique publique. L'enquête Histoire familiale de 1999, les enquêtes FQP de 1993 et 2003, l'enquête Emploi depuis 2005 et l'enquête Logement de 2006 permettent d'analyser la situation des descendants d'immigrés. Ce choix a été retenu par Eurostat qui a introduit ces informations dans le questionnaire de la prochaine enquête Emploi européenne en 2008. Si l'étude de la « seconde génération » occupe une place cruciale dans l'analyse des processus d'intégration, il n'est pas certain que la catégorie des descendants d'immigrés soit la plus pertinente pour traiter des rapports sociaux ethniques et de « race ». Facile à collecter et accommodable dans le contexte français, la

(9) Pour un état des lieux des données disponibles, des différentes approches et des questions en débat, voir la publication du Conseil d'analyse stratégique (CAS, 2006).

(10) Nous ne développerons pas ici ce point important qui mériterait un article entier. Dans le cas de la France, la position de la CNIL a

considérablement évolué ces dernières années. Il n'en reste pas moins que le régime spécial de production des données « sensibles » a joué un rôle considérable dans l'autocensure que se sont appliquée les instances de la statistique publique, et plus généralement les chercheurs responsables d'enquêtes quantitatives.

catégorie offre un compromis pragmatique à court terme, mais l'obsolescence de la catégorie est programmée par la succession des générations (Simon et Clément, 2006a, 2006b).

Les recherches empiriques sur la ségrégation ou les discriminations ont trouvé avec l'exploitation des prénoms et noms une solution qui connaît un grand succès. Utilisant une information banale couramment recueillie, quoique fortement protégée par les lois de protection des données, la réallocation de prénoms et noms (mais le plus souvent des prénoms seuls) pour former des catégories ethno-culturelles permet de reconstituer des variables d'origine dans les fichiers qui n'en comportent pas. Appliquée aux fichiers de l'Éducation nationale (Felouzis, 2003 ; ORES, 2007), à des fichiers d'entreprise (Cédiey et Foroni, 2005) ou à des données judiciaires (Jobard et Névanen, 2007), la méthode patronymique apporte des résultats indéniables. On ne dispose cependant pas d'évaluation précise des biais d'observation dus à la variabilité du choix des prénoms. Si l'on fait l'hypothèse que les prénoms attribués par les parents restent dans un univers culturel restreint, on peut considérer que les prénoms fonctionnent comme des marqueurs « d'origine culturelle » (Felouzis, 2003, p. 420) et peuvent dès lors servir à identifier la ségrégation ou les discriminations qui frappent les personnes qui les portent.

Le choix de ne retenir que le prénom, le nom, ou une combinaison des deux fait une grande différence méthodologique. Bien qu'il soit toujours possible de changer de nom, soit au cours d'une démarche spécifique, soit après un mariage, le patronyme est en effet beaucoup plus stable que le prénom (Lapierre, 1995). Ce dernier est en revanche un formidable analyseur sociologique qui permet de relever l'influence des normes collectives sur les choix individuels, en particulier dans le cas de familles immigrées confrontées à des processus contradictoires d'acculturation et de reproduction de marques d'attachement à la culture d'origine. Ainsi, le prénom n'est pas un marqueur indépendant de la problématique qui justifie son enregistrement, à savoir l'observation des trajectoires d'intégration ou l'exposition à des dynamiques discriminatoires du fait de l'origine. Le choix par les familles d'attribuer un prénom marqué culturellement ne peut être séparé de leurs stratégies de mobilité sociale ou plus généralement d'*invisibilisation*. C'est ce que constatent les travaux menés sur les hispaniques aux États-Unis (Sue et Telles, 2007) et que confirme l'une des rares études quantitatives consacrées aux prénoms des enfants d'immigrés (Valetas et Bringé, 2005). Sur la base de l'enquête MGIS conduite en 1992, Valetas et Bringé montrent que si les parents immigrés algériens choisissent un prénom « traditionnel » dans les trois quarts des cas, ces mêmes descendants nés en France de parents algériens choisiront de préférence des prénoms « internationaux » (38 %) ou « français » (22 %) et commencent à délaisser les prénoms « maghrébins traditionnels » (20 %) ou « modernes » (20 %). Ayant brouillé le signal délivré par un prénom « typique », ces descendants d'immigrés sont-ils pour autant à l'abri d'autres signes distinctifs pouvant les identifier ?

Un nombre croissant de chercheurs en sciences sociales reviennent sur le « choix de l'ignorance » qui a commandé jusqu'ici l'approche statistique des

rapports sociaux ethniques et de « race » (11). Considérant qu'il est « exclu, politiquement et moralement, que les chercheurs puissent renoncer à participer à l'entreprise d'autoconnaissance de la société démocratique en élaborant une connaissance aussi objective que possible », Dominique Schnapper envisage que « la prise en compte des catégories ethniques sera progressivement adoptée en France comme dans les démocraties du nord de l'Europe » (Schnapper, 2007, p. 99). Cette responsabilité des chercheurs est renforcée par la montée des revendications portées par des groupes minoritaires. La « demande sociale » rend les sciences sociales comptables, comme le résume bien Singly : « À partir du moment où des groupes se mobilisent pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme une discrimination, les sciences sociales se doivent de les mesurer, de les "objectiver". » (Singly, 2007, p. 61). Les besoins en données sont indéniables, mais l'espace du possible apparaît limité aussi bien par les normes qui conditionnent la production des statistiques que par la connotation péjorative qui s'attache aux données traitant des rapports sociaux ethniques et de « race ».

Les statistiques possèdent la propriété fondamentale de rendre *visibles* des phénomènes et des populations à travers les représentations qu'elles fournissent du monde social. On comprend dès lors pourquoi elles occupent une telle place dans les controverses autour du traitement de l'intégration et des discriminations : en codifiant *a priori* des groupes, elles fournissent simultanément les moyens de l'analyse scientifique quantitative et les labels qui serviront à qualifier les groupes qu'elles représentent, et éventuellement à les discréditer. En durcissant des identifications labiles et en matérialisant les divisions actives dans les sociétés multiculturelles (Alba, 2005), les statistiques se situent au cœur de la fabrique des identités et des politiques contre les inégalités. Ce faisant, elles agissent plus comme un symptôme d'un état de la société que comme le *modus operandi* d'une ethnicisation et d'une racialisation qui n'attendraient plus qu'elles pour se déployer. Il nous faut alors trouver un moyen de dépasser l'aporie d'une volonté de savoir sans regarder, d'évaluer sans compter, de décrypter les rapports sociaux ethniques et de « race » sans entrer dans la mécanique du stigmaté et de l'identification. Il n'existe pas de solution clés en main : l'exploration de ce champ de recherche ne fait que commencer.

**Patrick SIMON**

*Institut National d'Études Démographiques (INED)*  
133, boulevard Davout  
75980 Paris cedex 20

*simon@ined.fr*

(11) La citation des tribunes consacrées au débat occuperait trop de place dans ce court texte. On renvoie aux deux derniers « manifestes » pour délimiter l'espace des

positions : « Engagement républicain contre les discriminations », *Libération*, 23 février 2007 et « Des statistiques contre les discriminations », *Le Monde*, 13 mars 2007.